

RESCert - Renouvellement Certification Solaire Photovoltaïque

Prolongez votre agrément bruxellois pour une durée de 7 ans !



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Le certificat d'aptitude de la formation de base est valable 7 ans à Bruxelles, à compter de la date d'examen. Pour la prolongation de votre agrément, vous devez renouveler votre certificat en suivant un cours de recyclage et en passant (et réussissant) un examen.

Ce renouvellement doit être effectué à partir de 2 ans avant l'expiration de votre certificat actuel, mais avant la date d'échéance de validité.

Après vous être inscrit et acquitté du montant de votre formation, vous recevrez le syllabus par voie électronique afin d'en prendre connaissance avant la séance de cours et d'examen. Le syllabus est envoyé 15 jours avant le début du cours, uniquement aux candidats qui sont en ordre à cette date (jour J -15).

NB : une fois le syllabus envoyé, aucun remboursement de la formation ne sera plus possible.

PROGRAMME :

1. Réponses aux questions relatives au syllabus transmis
2. Rappels
3. Evolution du photovoltaïque depuis ces dernières années
4. Examen.

Notre équipe de formateurs est composée de professionnels du secteur, encore en activité et agréés pour les formations dispensées.

objectif

Obtention d'une attestation en vue de la prolongation du certificat européen auprès de l'organisme RESCert - Renewable Energy Systems Certification - www.rescert.be

Détails sur la formation:

Public cible

Cette formation s'adresse aux professionnel(le)s en possession d'une certification RESCert arrivant à échéance.

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat européen "Installateur certifié d'énergie renouvelable"

Prix: 245 €

Durée: 8h00

Dates:

A partir de septembre 2024.

Intéressé ?

Inscrivez vous sur liste d'attente et soyez averti en priorité !

fc@efp.be

Places: Min. 4 - Max 20

CONDITIONS D'ADMISSION

ATTENTION : le syllabus ne sera envoyé qu'au candidat qui est :

- en ordre d'inscription, de paiement **ET**
- qui aura transmis la copie de son certificat arrivant à échéance (mais encore **VALIDE** au jour de l'examen), à l'adresse : fc@efp.be

Sans la copie du document et sans paiement, le syllabus ne vous sera pas envoyé et votre inscription ne sera pas prise en compte.

Le coût de la formation est à payer à l'inscription.

Vous êtes apprenant(e) ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ?

Envoyez vos coordonnées par mail à fc@efp.be avant de vous inscrire pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction.